

multiplier par 14½ fois leur réserve de dépôts à la Banque du Canada.

En conséquence, au lieu d'améliorer la situation, le ministre des Finances est en train de leur donner un «contrôle» plus complet, plus dévastateur, si vous voulez, de l'économie nationale. Et à ce moment-là, c'est le gouvernement qui ira emprunter de ces institutions privées. Comme je le signalais l'autre jour, au cours du débat sur le budget, le gouvernement émet des obligations que des banques à charte pouvaient acheter et multiplier par 12½ fois. Aujourd'hui, elles auront le privilège de les multiplier par 14½ fois.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas lui-même la responsabilité, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, de multiplier les crédits nécessaires au développement de l'économie canadienne et à l'instauration d'un régime qui permettra à chaque Canadien de vivre convenablement dans un pays comme le nôtre?

Monsieur le président, il y a sans doute des membres du cabinet qui sont intéressés à l'adoption d'une mesure comme celle-ci. Il y a probablement des directeurs de banque parmi les ministres. Il y en a parmi les députés. Il y en a parmi les sénateurs. Or, il va sans dire que le peuple canadien ne sera pas étonné de constater ce que le ministre des Finances propose actuellement, c'est-à-dire de donner à quelques individus un pouvoir des plus complet sur la distribution ou le «contrôle» du sang économique de la nation, soit le crédit et l'argent.

Monsieur le président, les dirigeants des banques à charte craignent le crédit social, mais je ne crois pas que leur crainte soit bien fondée. Contrairement aux socialistes, qui veulent l'étatisation des banques à charte, le crédit social ne vise pas à étatiser les banques, mais bien à exiger qu'elles aient une réserve de 100 p. 100 pour garantir leurs prêts, et que tout crédit nouveau mis en circulation soit créé par la Banque du Canada et lancé dans le public, soit au moyen de construction de routes, soit par la construction d'édifices publics, soit pour le financement des administrations fédérales, provinciales, municipales, scolaires et autres.

En utilisant le crédit que la Banque du Canada mettra en circulation, les gens iront le déposer dans des banques à charte, et ceci permettra à ces dernières de continuer à prêter probablement autant qu'elles le font actuellement, mais au lieu de prêter une création monétaire, elles prêteront quelque chose qu'elles ont en main, quelque chose qu'elles possèdent dans leurs institutions. A ce moment-là, elles pourront exiger un intérêt de ceux qui emprunteront d'elles. Nous ne nous opposons nullement à cela.

[M. Caouette.]

Nous ne voyons pas d'objection, non plus, à ce que la concurrence règle, par les offres de service, le taux d'intérêt qui sera payé par ceux qui devront recourir au crédit bancaire.

Monsieur le président, les créditistes s'opposent fortement à ce que la liquidité soit diminuée de 8 à 7 p. 100. De plus, les créditistes s'opposent à ce que les banques à charte continuent à exploiter le peuple canadien. C'est pourquoi, lorsque nous suggérons au gouvernement de se servir de la Banque du Canada, nous avons raison de le faire.

Aujourd'hui, dans tous les pays occidentaux, aux États-Unis, des économistes de grande renommée, des sociologues avertis, des hommes d'affaires suggèrent au gouvernement d'effectuer immédiatement des changements dans leur système financier, car autrement les États-Unis seront plongés dans un marasme économique peut-être pire que celui qu'ils ont connu de 1929 à 1939.

Mais, demandera-t-on, quelles seraient les conséquences de l'application d'un régime semblable, d'un régime de crédit social, au lieu du régime de dette sociale que le ministre des Finances tente de nous faire reconnaître par la présente mesure?

Les créditistes savent que la source essentielle du crédit financier du Canada repose—et je souligne le mot «repose»—sur la capacité de produire du Canada. Voilà la source essentielle du crédit financier du Canada. Donc, tout crédit nouveau doit provenir d'une banque centrale d'émission, en l'occurrence la Banque du Canada.

Dès lors, lorsque des projets de dépenses publiques seront présentés à tous les députés, ces derniers n'auront nullement à se demander si ces projets sont financièrement possibles, si le gouvernement possède l'argent nécessaire et s'il est encore possible de pressurer les contribuables. Le ministre des Finances n'aura pas à se casser la tête avec cela ou à se détériorer les méninges; il pourra comprendre plus facilement que l'objectif économique d'un pays, c'est la satisfaction des besoins des citoyens qui l'habitent. Les députés se demanderont tout simplement si les dépenses requises vont répondre à des besoins réels, s'ils sont physiquement réalisables, si le Canada possède les travailleurs, les cerveaux et les matériaux requis. Et à ce sujet, je ne doute pas que le ministre des Finances soit d'accord avec moi pour dire que nous avons des travailleurs. Mais nous avons encore des chômeurs au pays, et même si le ministre nous vante la prospérité du Canada, il y a des gens qui touchent des allocations d'assistance sociale, aujourd'hui. Le ministre des Finances nous dit que le pays est prospère, alors que le premier ministre et d'autres membres du gouvernement